

Pour une Ecole inclusive

Orientations académiques

L'École inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves, de la maternelle au lycée, par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers.

Cela concerne les élèves en situation de handicap, les élèves scolarisés en SEGPA (sections d'enseignement général et professionnel adapté) ou en EREA (établissement régional d'enseignement adapté), les élèves à haut potentiel, les élèves allophones nouvellement arrivés, les enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs, ainsi que les élèves malades ou empêchés.

Afin d'améliorer toujours plus la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers, l'académie de Grenoble a développé plusieurs dispositifs.

- Une cellule d'écoute et de réponse existe dans chacun des 5 départements afin d'informer les familles sur le fonctionnement du service public de l'école inclusive et pour apporter des réponses sur le dossier de leur enfant.
- Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (les PIAL), qui favorisent la coordination des ressources au plus près des élèves en situation de handicap (les aides humaines, pédagogiques, éducatives, et, à terme, thérapeutiques) pour une meilleure prise en compte des besoins de ces élèves, couvrent 1/3 du territoire académique.
- L'académie a ouvert en 2019 des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (les ULIS) supplémentaires en école, en collège et en lycée pour accueillir un plus grand nombre d'élèves.
- Dans le cadre de la stratégie « autisme horizon 2022 », tous les départements auront un professeur ressource « autisme » en 2020. Des unités d'enseignement autisme en maternelle ou en école élémentaire seront progressivement déployées pour renforcer le dispositif déjà existant.

Les élèves en situation de handicap sont accompagnés par un réseau de près de 6 000 accompagnants des élèves en situation de handicap (les AESH), dont le statut a évolué favorablement à la rentrée 2019 :

- Le contrat proposé aux AESH est désormais de 3 ans, renouvelable une fois, et permet ensuite l'accès à un CDI.
- Leur formation est enrichie : formation d'adaptation à l'emploi de 60 heures, accès à la formation continue, accès à la plateforme « Cap Ecole Inclusive », qui propose des ressources pédagogiques et des conseils aux professionnels.

- L'appartenance à la communauté éducative est affirmée à travers la participation aux équipes de suivi de scolarisation, aux temps de concertation avec les enseignants, aux rencontres avec les familles.

Dans son projet pour 2020-2023, l'académie souhaite à la fois conforter ce qui existe, notamment par un important effort de formation des personnels, mais aussi aller au-delà. Le suivi des cursus des élèves à besoins éducatifs particuliers et leur sécurisation sont portés par une **dynamique créative** qui est basée sur la **coopération avec le monde médico-social** et **s'appuie sur le numérique** :

- Des partenariats sont portés par la convention régionale en faveur de l'école inclusive, qui se traduisent dans l'accompagnement des cursus-élève et **l'appui des professionnels du secteur médico-social aux équipes** ;
- L'académie est engagée dans le déploiement du **robot lycéen**. Il permet à des élèves empêchés de rompre leur isolement et de suivre les cours à distance, depuis chez eux ou depuis leur lieu de convalescence. Ce robot de télé-présence est un « Skype sur roulettes » présent dans la classe.
- L'académie porte le **projet P@CE, plateforme d'accessibilité à la culture et aux écrits**, qui permettra aux élèves empêchés d'accéder aux livres, manuels, ressources via le numérique, sans que se pose pour eux le problème du droit d'auteur.

Un des objectifs de l'académie est de faciliter les cursus normalisés pour les élèves, avec un double enjeu :

- pour les élèves : la finalisation de leur cursus par des certifications et des diplômes puis leur insertion sociale et professionnelle ;

- pour les équipes enseignantes : le renforcement de la formation pour mener, en coopération, les objectifs de scolarisation de chacun des élèves à besoins éducatifs particuliers.

« Coopérer pour scolariser » et « travailler sur l'ensemble du parcours de l'élève » sont deux leviers au service de l'ambition de l'école inclusive portée par l'académie de Grenoble.

Cette ambition suppose, pour trouver son plein déploiement, une synergie entre les acteurs que sont les professionnels de l'enseignement, du soin, de la recherche, et les parents. C'est à cette condition que chaque élève pourra trouver sa place et s'épanouir dans l'Ecole.

